



Le + syndical

Réforme des retraites, Le gouvernement doit revoir sa copie !

Conformément aux décisions prises par la Confédération, la **CFE-CGC** participera, partout en France, à la mobilisation nationale du 7 septembre 2010 en faveur des retraites. Comme tous les salariés de France, ceux d'**AIRBUS** sont concernés et doivent montrer clairement qu'en l'état ce projet ne leur convient pas.

Certes, la **CFE-CGC** est consciente que le dossier retraites doit se traiter en trouvant des réponses liées aux contraintes démographiques et en mettant en œuvre de nouvelles ressources financières.

Mais le projet du gouvernement ne pérennise pas le système de retraite par répartition, tant vis-à-vis des jeunes générations qu'en terme de recettes. L'objectif d'équilibre financier ne pourra être atteint avec les seules mesures envisagées.

Le volet recettes est très largement insuffisant.

La **CFE-CGC** exige davantage de financements affectés aux retraites, notamment :

- **La fin des exonérations de charges patronales** pour les entreprises qui n'atteignent pas l'objectif fixé ;
- L'élargissant de l'assiette par la **mise en place d'une cotisation sociale** sur la consommation affectée ;
- **Le triplement de la taxation des retraites chapeau et des stocks options...**

La CFE-CGC revendique :

- **l'instauration d'un bouclier retraite** pour arrêter l'érosion des pensions et garantir ainsi un niveau de vie en retraite décent ;
- la mise en place d'une véritable **égalité salariale entre les femmes et les hommes**, assortie de sanctions financières pour les entreprises qui ne respectent pas cette obligation légale ;
- la prise en compte des **années d'études** supérieures ;
- la reconnaissance des risques psychosociaux comme facteur de **pénibilité** ;
- **l'absence de conditions de ressources** pour les pensions de **réversion** et le cumul possible avec un emploi ;
- une meilleure prise en compte des **poly-pensionnés** ;
- le **maintien** du dispositif des **carrières longues**.

Si ces conditions ne sont pas réunies, la CFE-CGC ne peut envisager le report de l'âge légal.

La solidarité, sous toutes ses formes doit guider Gouvernement et Parlement dans la réflexion qui s'étalera jusqu'en octobre. La **CFE-CGC** continuera jusqu'à là sa démarche de conviction par le dialogue. Car pour le moment nous n'avons eu droit qu'à une réunion de concertation, ce qui ne saurait remplacer de nécessaires réunions de négociation.

La CFE-CGC n'oublie pas qu'une autre échéance aura des conséquences majeures pour les futurs retraités, notamment du personnel d'encadrement : l'équilibre à atteindre, aussi, dans le financement des régimes complémentaires de retraites AGIRC-ARRCO...

Les français doivent se montrer déterminés car au 4^{ème} trimestre 2010 doivent se dérouler les négociations entre partenaires sociaux (Medef et Organisations Syndicales). Cette bataille là n'est pas gagnée non plus. Un des sujets brûlants concerne l'avenir des contributions à l'**Association de Gestion du Fonds de Financement (AGFF)**, fonds (alimenté par les cotisations patronales et salariales) qui permet le paiement des retraites complémentaires entre le moment du départ et les 65 ans du salarié. Dans les réglementations ARRCO et AGIRC, **la retraite sans abattement n'est pas possible avant 65 ans, sans l'apport de l'AGFF.... !**

L'échec de cette négociation aurait comme conséquence immédiate :

- l'impossibilité de pouvoir liquider les retraites complémentaires avant 65 ans,
- mais aussi l'impossibilité de continuer à payer les retraites complémentaires pour les personnes déjà retraitées de moins de 65 ans

La CFE-CGC ne laissera pas déstabiliser cet ensemble : la retraite par répartition est le seul garant d'une solidarité intergénérationnelle qu'il faut maintenir par un financement juste et pérenne.

La CFE-CGC est fermement opposée à tout allongement de durée de cotisation au-delà des 41,5 annuités prévues par la loi Fillon de 2003.

De la maternelle à la maison de retraite nous sommes tous concernés !!

**Rendez-vous
Mardi 7 septembre 2010 à 14-H-30
Sous la bannière CFE-CGC
à Compans Caffarelli**

Toulouse le 31 août 2010